

28 Août 1934

I- Après les égouts... Et avant le Barouk POUR LIQUIDER ANA

Accusé de forfaiture par le Massa.

Dénoncé par le magistrat qui fut son complice, mais aussi sa victime et enfin son obligé,
Coincé entre le témoignage accablant de Georges Iskandar et le décret No. 6323 avançant
le même Iskandar,

L'effroyable seigneur de « Ana », de L'Orient et des égouts, (qui se disait capable de se
défendre) a subitement reculé, puis détalé, comme un Zèbre, devant la seule voie de recours
ouverte en pareil cas, à un honnête homme : la Justice.

Or – (et pour employer une expression chère à ses acolytes) : retournez un zèbre
comme il vous plaira, il n'en sortira jamais un héros !

On peut certes mépriser une affirmation gratuite, ou une vulgaire insulte.

Mais là ?

Mais cette affaire d'Ana ?

Mais cette histoire de brigands, précise et circonstanciée ?

Si le « grand garçon » croit pouvoir y échapper par des acrobaties verbales et de
grandes dénégations, le grand garçon se trompe fort.

Il ne s'agit pas en effet de polémique, ni de « leçons de journalisme », ni de « petits
garçons ».

Il s'agit d'un crime formellement prévu et puni par le code pénal.

Emile Eddé nous fera traiter de « gorilles... véreux » tant qu'il voudra.

Nous n'y pouvons rien.

Ce n'est tout de même pas nous qui avons criminellement gagné les 99 maisons de
Ana.

Ce n'est pas nous qui avons inventé le code pénal, et pour les seuls besoins de la
discussion.

Libre à lui de se faire juger et acquitter par les tristes sires de « L'Orient ».

Chacun se rend compte que ce procédé de défense même est un aveu.

Il serait d'ailleurs hautement immoral et plaisant (à la fois) de voir le seigneur de
« Ana » recourir à d'autres juges.

Que leur demanderait-il ?

De légitimer sa forfaiture ?

De condamner ses accusateurs ?

Emile Eddé sait fort bien que pour se justifier devant un Tribunal, il lui faudrait tout de même jouer plus serré que dans L'Orient.

Et d'abord renoncer au coup de La note Ponsot.

Car, sur tout le territoire de la République, la note Ponsot ne ferait pas marcher un seul magistrat.

Ce n'est pas l'ancien Haut-Commissaire qui a rendu le jugement de « Ana ».

Il s'est borné à régler « les droits respectifs des propriétaires de domaines ruraux et des cultivateurs exploitants ».

Nous voulons supposer pour l'honneur de M. Henri Ponsot, que cette note n'a pas été faite, par M. Henri Ponsot, pour le domaine d' »Ana » et à l'intention exclusive de M. Emile Eddé (Orient du 19 août).

Parfait ! Parfait !

Nous n'avons, quant à nous, jamais supposé le contraire.

Question :

Comment la note de M. Ponsot et l'article 531 du Medjellé. Ont-ils été en même temps appliqués au profit d'Emile Eddé ?

Car enfin on n'a jamais vu dans l'histoire du Droit, les lois qui « s'appliquaient automatiquement » (Orient dixit)

Il a bien fallu que Georges Iskandar intervint dans l'aventure !

... Un Georges Iskandar qui affirme aujourd'hui avoir été convoqué et menacé.

Georges Iskandar qui, dix jours après son jugement, a été avancé par Emile Eddé.

Car Georges Iskandar a bien été récompensé par Emile Eddé, pendant que certains de ses collègues étaient licenciés.

Qu'il n'ait pas été seul à profiter du décret du dictateur ;

Que sur ce décret, le même dictateur est, à côté de sa signature, fait également figurer celles des ministres de la Justice et des Finances ;

Qu'est-ce que cela prouve ?

Tout au plus ceci : Qu'Emile Eddé, n'ayant pas de propriétés dans le ressort de toutes les anciennes commissions foncières, étaient également forcé d'avancer des magistrats, qui ne lui avaient pas rendu service.

Quand donc le seigneur de « Ana » s'empresse de crier : victoire - et qu'il ne reste rien de l'accusation de forfaiture portée contre lui, nous lui répondons :

Que les précisions du Massa restent,
Que la dénonciation et l'avancement de Georges Iskandar restent,
Que toute cette histoire de brigands, reste,
Et qu'enfin Emile Eddé, aura beau se démener pour tenter d'échapper à tout cela, il
nous suffira pour l'étourdir, de lui lancer sur le crâne, comme un pavé :

Ana ! Ana ! Ana !

... En attendant de lui crier prochainement :

Le Djebel Barouk !